



CHAPITRE PREMIER.

DE L'ACTION GUERRIÈRE ET DE SA VALIDITÉ.

On a vu, au livre précédent, chapitres VIII et IX, comment s'introduit entre deux nations l'action guerrière. Rappelons-le en quelques mots.

Considérée dans son unité politique, la nation est souveraine et indépendante. Son autonomie ne reconnaît aucune autorité, aucun tribunal. De peuple à peuple, les mots Autorité, Souveraineté, Suzeraineté, Gouvernement, Conseil suprême, Diète, Prince, Majesté, Commandement, Loi, etc., n'ont point lieu. C'est tout un ordre d'idées et de faits qui n'existe plus. Qu'on essaye, dans un traité ou dans un congrès, d'introduire rien de semblable, il y aura protestation, et si l'expression n'est retirée, rupture.

Il est de l'essence de tout état comme de sa dignité de repousser tout ce qui, de près ou de loin, peut porter atteinte à son indépendance : alliance intime, fusion d'intérêts, importation de mœurs, de lois, de langage, d'idées, voire même, en certains cas, de

marchandises ; tout ce qui pourrait, en un mot, créer entre lui et l'étranger la moindre apparence de communauté et de solidarité. Sans doute, les nations sont trop denses aujourd'hui ; elles ont trop de points de contact, trop de relations nécessaires, pour qu'elles puissent réaliser, comme elles le voudraient, cet idéal de l'indépendance politique. Mais le principe existe, et les gouvernements s'en écartent le moins qu'ils peuvent. Ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, malgré leurs innombrables rapports avec la France, n'ont accepté son système de poids et mesures. La Russie, que son étendue et sa situation excentrique mettent suffisamment à l'abri de toute absorption, persiste à conserver le calendrier Julien, en retard aujourd'hui de douze jours sur le soleil.

Mais, quoi que fassent les chefs d'états pour maintenir leur indépendance respective, vient un moment où cette indépendance est menacée. La faute n'en est originairement à personne. L'accroissement des populations, leur contiguïté, leurs points de ressemblance, leurs échanges, les relations de voisinage, les liens d'hospitalité, de mariage, d'association, la gêne des barrières, sont autant de causes qui menacent, de çà et de là, la diversité, l'autonomie, la nationalité des gouvernements. Le pêle-mêle commençant peu à peu à s'opérer, la situation devenant toujours plus urgente, le moyen d'en sortir se présente d'abord à tous les esprits : c'est de fondre les nations sous

une même autorité, et de rendre communs et uniformes gouvernement, dynastie, culte, législation, en un mot, de ne former tous ensemble qu'un même état.

Or, ainsi que nous l'avons fait observer, une telle fusion, pour les états arrivés à l'antagonisme, est chose d'une excessive gravité. Elle implique l'abdication de la plupart, sinon la transformation de tous. Mais abdiquer, pour une nation, c'est renoncer à tout ce qui a fait jusque-là sa gloire, sa vie, la félicité et l'orgueil de ses citoyens; c'est la mort morale, le suicide. Une nation ne peut pas dire à sa voisine, comme Ruth à sa belle-mère : *Laisse-moi demeurer avec toi; Ton peuple sera mon peuple, ton Dieu sera mon Dieu.* Une nation ne se sacrifie pas, elle proteste contre l'absorption; à tout le moins elle réclame des compensations, des privilèges, des garanties qu'il est dangereux, souvent impossible d'accorder.

La guerre est donc forcée : que signifie-t-elle?

Tâchons pour un moment de nous élever au-dessus de nos instincts casaniers, aussi peu vertueux au fond que peu patriotiques. L'homme moderne, perdu dans de vastes états, n'ayant de rapport avec le gouvernement que par l'impôt, ne connaissant de la patrie que le nom ou plutôt le mythe, raisonne volontiers comme l'âne de la fable : *Que m'importe le maître, pourvu que je ne porte que mon bât?* Avoir le râtelier plein, se soustraire aux coups, rendre au maître le

moins de service possible, le voler si l'occasion se présente, c'est à peu près à cela que se réduit, pour beaucoup de gens, le droit et le devoir civiques. Nous avons cent façons d'exprimer ces beaux sentiments : *Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon où l'on dîne; Celui qui sera mon curé, je serai son paroissien.* Ou bien encore : *Le gouvernement légitime est celui qui nous fait gagner le plus et qui nous demande le moins.* Je ne sais qui a dit en latin : *Ubi benè, ibi patria*; Là où l'on se trouve bien, là est la patrie. Mais je ne reconnais pas là l'esprit antique. Ce scepticisme à l'endroit de la patrie est de notre siècle.

L'homme de la cité primitive pensait tout autrement. Sans doute le risque de ses biens, la perte de ses honneurs entraient pour quelque chose dans son horreur de la domination étrangère. Mais il faut reconnaître aussi que les choses du spirituel, la religion des dieux, le souvenir des ancêtres, les institutions du pays, l'honneur de la race, lui tenaient singulièrement au cœur. Cet effacement des lois, des mœurs, de tout ce qui fait l'originalité, le caractère et la vie d'un peuple, effet de l'incorporation, semblait à l'homme antique pire que la mort. Nous n'en sommes plus là; avec la vie de province, nous avons perdu le vrai sens du pays, de la nationalité, de la patrie. Il est inutile d'en rechercher les causes. Aussi la guerre est-elle aujourd'hui plutôt gouvernementale que nationale, ce qui ne contribue pas peu à nous en faire méconnaître

le spiritualisme, la haute moralité. La guerre, avec ses armes sanglantes et ses monceaux de cadavres, nous semble, à tous les points de vue, atroce. Est-ce une preuve de notre progrès? En tout cas, ce n'est pas une preuve de notre intelligence, encore moins de notre vertu.

La guerre avait donc, pour l'homme des premiers âges, cette signification qu'elle conserve toujours de gouvernement à gouvernement :

Que, par le cours inévitable des choses, — par un arrêt du destin, — un état, parmi ceux existants, était condamné à périr ;

Qu'en vertu du droit de la force, la condamnation tombait sur le plus faible ;

Qu'en conséquence, mourir pour mourir, le mieux était, pour les citoyens de cet état, d'embrasser avec courage la dernière planche de salut, en affirmant, les armes à la main, l'inviolabilité de leur patrie. La guerre est le jugement de la force : c'est ce qu'exprime le mythe de Jupiter, pesant dans une balance les destinées d'Achille et d'Hector, les deux champions de la Grèce et de Troie.

Nos moralistes appellent cette justice une justice de cannibales. Ils voudraient apparemment que les puissances belligérantes nommassent des commissaires, chargés de dresser une statistique des deux pays ; cela fait, qu'on procédât à la constitution d'un nouvel état, où les intérêts de chaque peuple seraient ména-

gés, équilibrés, de manière à satisfaire tous les amours-propres. Ils n'oublient qu'une chose, ces excellents pacificateurs, c'est que la religion, la patrie, la liberté, les institutions, ne sont pas des choses sur lesquelles on transige; que la pensée seule d'une transaction est déjà une apostasie, un signe de défaillance, dont aucun ne peut vouloir prendre l'initiative. Là est la raison des impuissances et des vanités de la diplomatie. Oui bien, s'il ne s'agissait que de faire droit à la force, la transaction serait aisée, honorable, obligatoire. J'ose dire que, réduite à cette expression, la guerre ne se serait faite jamais. Mais il y va de l'existence morale, de l'honneur de la cité, de cette personnalité collective qui a nom la patrie, qui se reflète en chacun de nous, hors de laquelle nous retombons à l'état de nature, et dont on nous demande le sacrifice. Or, le sacrifice de la patrie par les citoyens ne se consent pas. Que le destin l'ait condamnée, à la bonne heure! Nous subirons l'arrêt du destin. Mais c'est au bénéficiaire à exécuter, à ses risques et périls, la volonté des Dieux. — *Rends tes armes*, dit Xerxès à Léonidas. — *Viens les prendre*, répond le Spartiate. Et depuis vingt-quatre siècles, les applaudissements du genre humain couvrent la voix de Léonidas.

Allons, *avocats*, je ne puis m'empêcher ici d'appliquer à mes auteurs l'épithète que donnaient aux représentants de la nation les soldats de la République, *avocats*, remettez-vous. L'effusion du sang n'est rien ;

c'est la cause qui le fait répandre qu'il faut considérer. Souvenez-vous de cette Romaine qui, s'essayant au suicide, disait à son mari menacé par le tyran : *Pœte, non dolet*; Pétus, cela ne fait pas mal.

Qu'est-ce que la vie, quand il s'agit du droit? Le droit n'est-il pas tout l'homme, et la justice n'est-elle pas plus à elle seule que la vie, l'amour, la richesse et la liberté?

Deux plaideurs, par cela même qu'ils plaident l'un contre l'autre, engagent plus que leur fortune et leur vie; ils engagent leur droit, leur parole, leur serment, leur honneur enfin, puisque droit et dignité ou honneur sont synonymes, et que le plaideur de mauvaise foi est réputé infâme. Or, si le droit peut se découvrir par le combat, par le témoignage de la force, du courage et du génie; si le cas est tel, en un mot, que le plus fort, le plus brave, le plus industriel, le plus prompt à la vertu et au sacrifice, doit être en même temps et pour cela réputé avoir droit, avec quelle ardeur n'accepteront-ils pas le combat? Est-ce que les armes ne seront pas alors saintes et sacrées?

C'est justement ce qui a lieu dans la guerre, avec cette différence qu'il ne s'agit plus ici de deux particuliers, mais de deux peuples; que l'objet du litige n'est pas un vain intérêt, mais leur souveraineté; et que la mauvaise foi d'aucune des parties n'est présumable. Que sont, devant de pareilles assises, ces vains débats, où un avocat bavard, assisté d'un procureur

retors, paraît devant le juge fatigué, pour affirmer, de la langue et de la plume, le droit de son client ; où l'on bataille sur des *textes* ; où la bravoure, le talent, le travail, ne servent de rien ; où le plus honnête homme est chaque jour mystifié, berné par le plus fripon ? N'est-ce pas en dérision de la justice ? Vous parlez de l'effusion du sang. Mais ne voyez-vous pas que la justice, de même que l'amour et la liberté, est dans la mort ; que ceux-là seuls sont dignes de vivre et de commander qui savent mourir ; que tout le reste est servile, *ad servitatem nati* ?...

Justice de la force, instituée pour vider les différends entre les puissances, la guerre est inévitable ; il ne reste qu'à en régler les conditions. Nous entrons en plein dans le droit, ou pour mieux dire, dans la procédure guerrière.

Cependant, avant d'en venir aux mains, un dernier scrupule nous arrête. Ce jugement de la force, si bien motivé en théorie, et que la destinée impose aux nations à peine de honte, avons-nous du moins la certitude qu'il n'aura pas été rendu en pure perte ? Pouvons-nous y avoir confiance, l'accepter, l'affirmer, comme bon, efficace, valide et véritable ? Il est beau de savoir mourir pour une grande cause ; mais le sacrifice de tant de vies généreuses serait monstrueux, si la civilisation, si l'humanité n'en devait recueillir le fruit. Que nous dit, à cet égard, l'expérience ?

L'étude philosophique de l'histoire démontre que

les agitations humaines, quant à ce qui est de la formation, de la fusion, de la décadence, de la décomposition et de la recomposition des états, obéissent à une direction générale, dont le but est de créer peu à peu l'harmonie et la liberté sur le globe. L'agent ou ministre de cette haute pensée est la guerre.

Les jugements de la guerre sont-ils conformes au plan providentiel, ils deviennent définitifs, et nulle puissance ne les peut abroger. Au contraire, ces jugements sont-ils entachés de fraude, de hasard, de surprise, d'incompétence, ou d'abus, ils ne tiennent pas : la raison historique les casse. Il n'y a pas de victoire valable en dehors du plan tracé par cette raison supérieure et des conditions de combat qu'elle prescrit.

C'est pourquoi la justice guerrière, comme la justice civile et la justice criminelle, est entourée de formes qui en assurent la compétence, l'intégrité et la validité. Il ne suffit pas, à la guerre, qu'on soit le plus fort, si la guerre est faite sans motifs ; il ne suffit pas davantage, en supposant la légitimité du conflit, que l'on ait battu l'ennemi, si l'on n'a pas véritablement la supériorité de force. Le droit de la guerre violé, la victoire devient stérile et nulle ; car, comme la guerre a sa compétence et ses formes, comme elle a ses prévarications et ses erreurs, elle a aussi sa sanction, sanction incorruptible, je dirais presque divine, en quoi elle l'emporte sur tous les tribunaux.

Dès la plus haute antiquité, on voit de vastes groupes politiques se former aux dépens de groupes plus petits, sans qu'aucune résistance, aucun héroïsme, puisse faire obstacle à l'incorporation. Puis, après une existence plus ou moins longue, on voit ces groupes se dissoudre, sans qu'aucune force puisse arrêter la dissolution. Que veut dire ce double fait? C'est d'abord que dans le plan de la civilisation, l'état, expression d'une collectivité, organe du droit, exige une certaine étendue, en deçà de laquelle il reste insuffisant, au delà de laquelle il devient écrasant pour les peuples, dans l'un et l'autre cas, incapable de remplir convenablement son mandat. C'est ensuite que, la conquête terminée, l'assimilation des peuples vaincus dans un même état doit s'opérer sous certaines conditions qui, si elles sont négligées, restituent bientôt les éléments incorporés à leurs attractions respectives, créent l'antagonisme au sein de l'état, et en amènent la décomposition. Ce n'est pas tout d'avoir vaincu, il faut savoir utiliser la victoire. L'assimilation après la conquête est le premier devoir du conquérant, je dirai même le droit du peuple conquis. Sans cette assimilation la guerre est abusive, puisqu'elle est inutile; le jugement de la force devient frauduleux, tyrannique; la nature et la Providence sont trompées : il y a lieu à cassation.

D'autres fois, on voit des états, brusquement formés, disparaître avec une rapidité non moins

grande. Que signifie encore cela ? C'est que l'accroissement des états, comme celui des animaux et des plantes, a besoin de temps ; que si les incorporations se succèdent trop vite, elles dépassent la puissance d'assimilation de l'état ; que, par conséquent, les victoires qui les procurent ne sont pas des victoires de bon aloi, produites par une vraie supériorité de force ; ce qui ôte à la guerre son efficacité et en annule les décisions.

Les républiques grecques, si jalouses de leur indépendance, si hostiles à l'unité, pourquoi, en définitive, se font-elles la guerre ? Toujours, et malgré qu'elles en aient, en vertu du même principe, la nécessité de donner à l'état une étendue en rapport avec les lois de l'organisme politique, avec le plan de la civilisation générale, et, dans le cas particulier, avec la mission de la Grèce. C'est à la Grèce qu'échoit, au iv^e siècle avant J.-C., la direction du mouvement humanitaire : mais qu'arrive-t-il ? L'étroitesse d'esprit de ces petites républiques, l'égoïsme féroce qui les anime, ne leur permet pas d'accomplir préalablement leur propre fusion, par suite les rend incapables de fonder l'état universel, expression de l'universalité du droit. La Grèce ne parvient à un semblant d'unité qu'en la personne du Macédonien Alexandre. Mais la Grèce ainsi unifiée, même en y comprenant la côte d'Ionie, n'est pas de taille à digérer l'empire des Perses, à plus forte raison d'imposer la loi au monde. A la mort du

conquérant, ses généraux se partagent son empire ; des états d'une dimension moyenne se reforment, à l'aide desquels l'Asie, sans cesser d'être elle-même, se pénètre peu à peu de l'esprit grec. Ainsi s'opère, en attendant les Romains, la liquidation des guerres médiques, de la guerre de Péloponèse, de la conquête macédonienne, finalement, des guerres entre les successeurs d'Alexandre.

Les vrais praticiens du droit de la guerre sont les Romains. Cinq siècles sont employés par eux à former le groupe italique : nous sommes loin ici de cette rapidité étourdissante des conquêtes de Sémiramis, de Nabuchodonosor, de Cyrus, de Cambyse et d'Alexandre. Aussi le résultat sera-t-il bien autrement fécond et durable. L'Italie conquise, un mouvement d'un nouveau genre commence à poindre, dans lequel la guerre devra aussi jouer son rôle ; c'est la conversion du polythéisme grec, latin, gaulois, espagnol, égyptien, asiatique, en un monothéisme commun à toutes les races civilisées. L'unité religieuse, prévue par les philosophes, s'établit donc en prenant pour expression, selon l'esprit antique, l'unité politique ; c'est-ce que l'on appelle empire romain. Mais le mouvement qui poussait à l'unité de culte n'impliquait que transitoirement l'unité d'état : à peine la propagande monothéiste est terminée, que le démembrement de l'empire s'opère ; les empereurs y mettent les premiers la main. La conquête latine s'annule d'elle-

même, comme si, abstraction faite de l'établissement chrétien, les triomphes de Rome, depuis la descente d'Appius Clodius en Sicile jusqu'à la bataille d'Actium, eussent été de purs effets de tactique, non des produits réguliers de la force.

Les mêmes lois d'incorporation et de délimitation ont présidé à la formation des états modernes, et en gouvernement les mouvements. Il serait difficile de dire à quoi aboutira l'agitation contemporaine : mais on ne saurait méconnaître que l'Europe, depuis quinze siècles, a tendu constamment, invinciblement, à se diviser en un certain nombre de groupes dont l'exacte délimitation est peut-être aujourd'hui, en matière de droit international, la seule question en litige. Parmi ces groupes, les uns semblent arrivés à leur maximum d'étendue, les autres sont en pleine élaboration. Le degré de civilisation étant à peu près le même partout, partout aussi *répulsion énergique à se fusionner* : ce qui veut dire que l'hypothèse d'une monarchie européenne est anti-européenne. Or, qu'on veuille bien le remarquer, c'est par la guerre, par des luttes sans cesse renouvelées, et pour ainsi dire compensées, que cette formation d'états divers, qu'il est permis de considérer désormais comme irréductible, a eu lieu.

L'invasion des barbares fut l'instrument dont la justice providentielle s'est servie pour diviser l'empire romain, et de ses fractions former de nouveaux états. Cette division obtenue, on voit d'abord la barbarie

partout s'évanouir : assez forts pour détruire les armées impériales, les conquérants ne le sont plus assez pour s'assimiler les populations conquises, qui les absorbent eux-mêmes. Telle fut la destinée des Ostrogoths, des Visigoths, des Francs, des Lombards, etc., engloutis tour à tour par les indigènes. Ainsi le voulait la loi de la force.

Le même principe préside à la formation des nouveaux états. La raison des forces, les conditions de leur équilibre, décident de l'importance des royaumes, des républiques, des principautés, des villes même. Tout ce que la politique des princes entreprend en conformité des lois de la force, du droit du plus fort, leur réussit; chaque fois au contraire que les états en guerre, enivrés par le succès, veulent dépasser la limite que leur assignait la raison des choses, malgré le prestige des victoires ils restent impuissants et n'aboutissent qu'à d'inutiles massacres.

A quoi a servi la guerre de cent ans entre la France et l'Angleterre? Quel a été le fruit des victoires de l'Ecluse, de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, remportées par les Anglais? Qu'a produit la trahison des ducs de Bourgogne, se réunissant, pour achever la France, aux rois d'Angleterre? De tant de gloire et de tant de crimes, le résultat a été néant. C'est au moment où tout semble perdu que tout est sauvé. La voix d'une jeune fille, vrai représentant du peuple, remonte les courages; une manifestation politique, le

sacre de Charles VII, donne le signal de l'expulsion définitive de l'étranger. Un roi cauteleux, point guerrier, achève l'œuvre, en démolissant la Bourgogne, après avoir fait périr son dernier prince de honte et de rage.

A quoi ont servi les campagnes d'Italie des rois de France, Charles VIII, Louis XII et François I^{er}? Que nous ont rapporté les victoires de Fornoue, de Ravenne, de Marignan? Rien qu'un proverbe : *L'Italie est le tombeau des Français.*

A quoi ont servi encore la victoire de Muhlberg, gagnée par Charles-Quint sur les confédérés de Smalkalde, et toutes les boucheries de Tilly et de Wallenstein? Quand la Réforme est écrasée, râlante, un nouvel acteur, un vrai héros, Gustave-Adolphe, tombe du Nord avec une poignée de Suédois, et tous les exploits de ces faux vainqueurs sont mis à néant, comme des actes entachés de fraude.

J'ai cité, au livre précédent, l'exemple de Louis XIV. J'ai dit que jamais guerre ne parut plus injuste et déloyale que celle qu'il fit, de 1666 à 1672, contre l'Espagne, pour la possession de la Franche-Comté et des Pays-Bas. Jamais réprobation plus énergique ne frappa un conquérant. Mais, ai-je ajouté, si les motifs du roi de France, tels que les exposait sa diplomatie, étaient souverainement iniques, devant la justice supérieure des états et d'après le droit de la force qui devait ici recevoir son application, la

conquête de Louis XIV était légitime. C'est pourquoi l'incorporation de la Flandre française, de la Franche-Comté, de l'Alsace, des Trois-Évêchés, ne fut jamais contestée sérieusement, et que dans les plus mauvais jours de la monarchie, en 1713 et 1815, l'unité française ne fut pas même mise en question. Les coups répétés de Marlborough et d'Eugène demeurent sans résultat. De même que les guerres de pure ambition entreprises par Louis XIV avaient été sans fruit, celle qu'on poussait contre sa monarchie, normalement constituée, devait aussi demeurer stérile. En une fois, à Denain, les alliés perdent tous leurs avantages; et cette journée, où Villars sauva la France, comme Masséna, en 1799, la sauva à Zurich, ne fut qu'une démonstration de plus de l'inutilité d'une guerre faite contre un pays que la nature des choses, la loi de l'histoire, et la raison de ses rivaux eux-mêmes avaient déclaré indivisible.

Quel a été le résultat des coalitions contre la Révolution? Nul. Réciproquement, qu'ont produit les campagnes et toutes les interminables victoires de Napoléon? Rien. D'un côté, la France, dans les limites que lui avaient données ses rois, devait opérer sa révolution, et nulle puissance n'avait le droit, n'était capable, par conséquent, de l'en empêcher. D'autre part, la France révolutionnée devait servir au continent d'initiatrice, ouvrir aux nations, par son exemple, la carrière des libertés, ce qui excluait de

sa part toute conquête. *Vingt succès pour un revers*, s'écrient avec orgueil nos historiens militaires. Sans doute; mais le *revers*, arrivant le dernier, annule tout ce qui l'a précédé, et décide de la partie. Les guerres de l'empire ont porté coup, en tant qu'elles ont servi la cause de la révolution et propagé au dehors l'esprit de liberté. Sous ce rapport les victoires de Napoléon n'ont point été inutiles. Son épée a été la verge dont la justice humanitaire s'est servie pour faire marcher les gouvernements et les rois : *Reges eos in virgâ ferreâ*. Comme moyen de conquête, les batailles impériales n'étaient plus d'aloï.

Voilà pourquoi la France a été à la fin vaincue à Leipzig; pourquoi toutes ses incorporations se sont tournées contre elles; pourquoi de toutes ses conquêtes il ne lui en a été laissée aucune, les peuples qu'elle se flattait d'avoir conquis protestant par leur défection contre la domination française, et revendiquant les armes à la main leur nationalité demeurée intacte. Voilà pourquoi, enfin, depuis 1815, la France, ayant eu à faire la guerre, ne l'a faite que pour autrui; elle n'a rien ou presque rien tiré de ses campagnes d'Espagne, de Grèce, de Belgique, de Crimée, de Rome et de Lombardie. L'adjonction de Nice et de la Savoie a été présentée par le gouvernement impérial comme une *rectification de frontière*, motivée par l'extension subite du Piémont; le silence des puissances témoigne assez qu'on n'y saurait voir autre

chose. L'Algérie seule est devenue notre conquête ; mais cette conquête, après trente ans comme après le premier jour, se réduit à une occupation militaire. Rien n'est d'une assimilation aussi difficile pour des civilisés que la barbarie et le désert. La France a dépensé, année moyenne, pour la conservation de ce trophée, cinquante millions et vingt-cinq mille hommes. Le gouvernement impérial s'en plaint comme autrefois le gouvernement de Louis-Philippe : à peine si le sol est entamé, et l'on n'a pas fait le moindre progrès sur l'esprit des indigènes.

On compilerait toutes les histoires, qu'on n'y trouverait pas un seul fait qui contredise cette théorie. Elle porte avec elle sa certitude. La guerre est le jugement de la force ; elle est la revendication par les armes du droit et des prérogatives de la force ; elle devient un contre-sens dès que, par un artifice quelconque, la victoire est obtenue sur la force. C'est pourquoi l'action guerrière ne finit pas au champ de bataille ; la conquête, qui est son objet naturel, n'est définitive que par l'assimilation du vaincu. Si cette condition n'est pas remplie, les victoires ne sont que d'odieuses dragonnades, et les conquérants d'exécrables charlatans tôt ou tard châtiés par la force dont ils abusent.

Le vulgaire, qui ne comprend rien à ces réactions de la force outragée, se paye des explications les plus ridicules. Il dit que la chance tourne, que la fortune

inconstante abandonne ses favoris ; qu'à la guerre, comme à la loterie, on ne saurait gagner toujours, que le hasard malicieux se plaît à déjouer les combinaisons du génie, etc. Mêlez à tout cela un peu de fatalité ou de providentialisme, et vous aurez l'idée complète du genre. Les faiseurs de récits de guerre n'ont pas non plus d'autre philosophie. La sagesse, à les en croire, consisterait à s'arrêter à temps, comme le joueur habile qui, satisfait du gain obtenu, se retire au premier signe de déveine. Nous avons lu de longues et volumineuses histoires toutes pleines de ces pauvretés. Faut-il donc un si grand effort de bon sens pour comprendre, les faits sous les yeux, que ce qui détermine la dégringolade des conquérants, c'est tout simplement que lorsqu'ils s'imaginent, en raison des batailles gagnées, être parvenus au comble de la puissance, ils ont atteint en réalité le dernier degré de faiblesse ? Pour un pays comme la France, c'était une entreprise qui exigeait la durée de plusieurs générations de s'incorporer et s'assimiler les provinces comprises entre ses frontières de 1790 et le cours du Rhin. Napoléon n'y allait pas avec cette lenteur. Dans la voie où il était entré après Marengo et Hohenlinden, il était condamné à conquérir sans cesse, c'est-à-dire à lutter contre des ennemis toujours plus nombreux, à se donner des sujets toujours plus insoumis, à s'affaiblir en profondeur de tout ce qu'il gagnait en superficie, à s'exposer à des risques

toujours plus grands. Quelles que fussent son habileté et la maladresse de ses ennemis, le jour devait venir où, toutes les chances étant contre lui, son empire s'écroulerait comme un château de cartes, et où il serait mystifié par sa propre chimère.

Je reviendrai plus bas, à propos de la tactique, sur les causes de la formation et de la chute si rapides du premier empire. Je n'ai voulu citer ici, à l'appui de la loi, que le fait même.